



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-05003

PUBLIÉ LE 4 MAI 2023

Sommaire

Direction départementale des Territoires /

37-2023-03-29-00006 - 20230324 AUTORISATION IRRIGANT MAILING (161 pages)	Page 3
37-2023-03-29-00007 - 20230413 RAA Art complémentaire dérivation DEF (3 pages)	Page 165
37-2023-03-29-00008 - 20230413 RAA Art complémentaire pompage direct DIF (3 pages)	Page 169
37-2023-03-29-00009 - 20230413 RAA Art pompage direct DIM2 (3 pages)	Page 173

Direction départementale des Territoires

37-2023-03-29-00006

20230324 AUTORISATION IRRIGANT MAILING

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 1
Exploitant bénéficiaire : EARL DU PETIT NIAFFRE LE PETIT NIAFFRE 37370 CHEMILLE-SUR-DEME	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 17605
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mercredi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHEMILLÉ-SUR-DÊME 0G0186	
Nom de section : SECT.2 RUIS.DU PONT BARRY AU RUIS.DE LA DESMEE Nom du cours d'eau : LA DEME Débit réservé (m³/h) : 107	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 4
Exploitant bénéficiaire : GAEC RAPPELE RAPPELE 37370 CHEMILLE-SUR-DEME	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 20100
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUILLET	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, jeudi	
Parcelles et communes de prélèvements CHEMILLÉ-SUR-DÊME 0D0001	
Nom de section : ETANG DE GUENIL A LA DEME Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA DESMEE Débit réservé (m³/h) : 68	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 11
Exploitant bénéficiaire : EARL SORIN LE GRAND PIGNON 37330 SAINT LAURENT DE LIN	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Volume annuel (m ³) : 0
Dates d'arrosage	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 22/05/1989 Arrêté préfectoral suspendu pour la campagne de prélèvements en rivière 2023	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-LAURENT-DE-LIN ZL0007	
Nom de section : DE LA FONTAINE DE LA PLACE A LA MAULNE Nom du cours d'eau : RUIS.DE THELUE	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 14
Exploitant bénéficiaire : EARL CULTURE DURABLE LA LANDE 37370 NEUVY LE ROI	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 45 Volume annuel (m ³) : 30627
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 29/06/1978 pompage autorisé uniquement mercredi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements NEUVY-LE-ROI ZT0012	
Nom de section : SECT.2 RUIS.DE LA HALLANDIERE AU MOULIN DU GUE Nom du cours d'eau : LE LONG Débit réservé (m³/h) : 39,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 19
Exploitant bénéficiaire : EARL GUIGNARD LES GRANDES RIVIERES 37360 SONZAY	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 29460
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 09/08/1979 pompage autorisé uniquement lundi, jeudi	
Parcelles et communes de prélèvements SONZAY 0A0907	
Nom de section : SECT.1 PRES DE LA TERTRE AU RUIS DE L'AUNAY Nom du cours d'eau : LA FARE Débit réservé (m³/h) : 14	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 20
Exploitant bénéficiaire : EARL LA HERAUDIERE LD LA HERAUDIERE 37330 VILLIERS AU BOUIN	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 35600
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 27/05/1988 pompage autorisé uniquement mardi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements VILLIERS-AU-BOUIN 0B0660	
Nom de section : SECT.3 RUIS.DES HUSSARDIERES AU RUIS.L'ARDILLERE Nom du cours d'eau : LA FARE Débit réservé (m³/h) : 116,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 23
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR JOUBERT ARMEL LA FINELLERIE 37530 SOUVIGNY DE TOURAINE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 21700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 04/05/1977 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SOUVIGNY-DE-TOURAINE ZD0122	
Nom de section : DU DEPT DU LOIR ET CHER A LA LOIRE Nom du cours d'eau : L'AMASSE Débit réservé (m³/h) : 198	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 39
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR CHAUMET ALEXANDRE BOISSE 37380 REUGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 31110
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements REUGNY ZC0063	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE QUINTAINE A LA CISSE Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 720	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 48
Exploitant bénéficiaire : EARL GAUSERM LE GAULT 37380 NOUZILLY	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 57623
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 28/05/1986 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements NOUZILLY 0D0326, 0D0322	
Nom de section : SECT.1 DU PRES CHENUSSON AU RUIS.DE L'ARCHE Nom du cours d'eau : RUIS.DE CHENUSSON Débit réservé (m³/h) : 21,2	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 49
Exploitant bénéficiaire : SAS GOLF ESPACE GOLF BLUEGREEN TOURS-ARDREE ROUTE DU GOLF 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 135
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : NOVEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 17/11/1987 en période normale : tous les jours	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER 0D0839	
Nom de section : DU PRES SAULAY A LA CHOISILLE Nom du cours d'eau : RUIS.DE SAULAY Débit réservé (m³/h) : 31,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 50
Exploitant bénéficiaire : EARL FERME DES GRANDS CHAMPS LES GRANDS CHAMPS 37390 CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 70 Volume annuel (m ³) : 27210
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 31/05/1991 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée : lundi, mercredi, vendredi Même pompe que N° 410 EARL LE VILLERAY.	
Parcelles et communes de prélèvements CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE YB0002	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE CHENUSSON AU RUIS.DE SAULAY Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA CHOISILLE Débit réservé (m³/h) : 285	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 57
Exploitant bénéficiaire : EARL AGRI BARAT LA PLESSE 37340 CLERE LES PINS	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 35 Volume annuel (m ³) : 24200
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 22/06/1987 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CLÉRÉ-LES-PINS 0F0441	
Nom de section : SECT.1 DE L'ETANG DE CLERE AU RUIS.D'AVRILLE Nom du cours d'eau : LA ROUMER Débit réservé (m³/h) : 72	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 103
Exploitant bénéficiaire : SC DOMAINE DU LAC 5 CHEMIN DU CREUZOT 37250 VEIGNE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 75 Volume annuel (m ³) : 58000
Dates d'arrosage	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 15/06/1976 Arrêté préfectoral suspendu pour la campagne de prélèvements en rivière 2023	
Parcelles et communes de prélèvements AZAY-SUR-INDRE 0A1974	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 105
Exploitant bénéficiaire : GAEC MARY LES BOIRES 37460 CHEMILLE-SUR-INDROIS	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 70 Volume annuel (m ³) : 40500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 18/04/1989 en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHEMILLÉ-SUR-INDROIS ZT0014	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 121
Exploitant bénéficiaire : EARL LE CHENE GIRAULT 715 ROUTE DE SENNEVIERES 37600 SAINT HIPPOLYTE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 12/06/1990 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-HIPPOLYTE Y10176	
Nom de section : DE LA SOURCE A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE BONDOIRE Débit réservé (m³/h) : 20	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 123
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR ROBIN PHILIPPE 8 IMPASSE DE LA MORNIERE MONTOUVRIN 37310 TAUXIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 27500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 05/06/1991 pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements TAUXIGNY-SAINT-BAULD YH0010	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE QUINCAMPOIX A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'ECHANDON Débit réservé (m³/h) : 258,1	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 132
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR MEUNIER JEAN-LOUP LE MOULIN DE SAUSSAYE 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZB0035	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 133
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR ONDET JULIEN LD MOULIN DE GRUTEAU 37220 CRISSAY SUR MANSE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZH0008, ZH0007	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 139
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR MINARD BENJAMIN LA GARENNERIE 37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 45 Volume annuel (m ³) : 52980
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : en période normale : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CHAMPIGNY-SUR-VEUDE ZN0006	
Nom de section : DEPARTEMENT DE LA VIENNE A LA VEUDE Nom du cours d'eau : LE MABLE Débit réservé (m³/h) : 180	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 151
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR MOULE ALAIN LES FONTAINES 37120 ASSAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 15 Volume annuel (m ³) : 26800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements ASSAY ZE0101	
Nom de section : DEPARTEMENT DE LA VIENNE A LA VEUDE Nom du cours d'eau : RUIS.DE BASCHE Débit réservé (m³/h) : 57,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 156
Exploitant bénéficiaire : GAEC LE PONT 1 LE CHILLOU 37120 JAULNAY	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 86100
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 17/04/1991 en période normale : lundi, mercredi en période d'alerte : lundi, mercredi en période d'alerte renforcée: lundi	
Parcelles et communes de prélèvements RAZINES ZH0033	
Nom de section : SECT.1 DEPT DE LA VIENNE A LA FONTAINE D'AUZON Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 130	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 157
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR GIRAUDET ALEXIS LE BAS MONTEIL 37120 RAZINES	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 17700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 20/04/1991 en période normale : mardi, jeudi, samedi en période d'alerte : mardi, jeudi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi Même pompe que N° 409 Alexis GIRAUDET.	
Parcelles et communes de prélèvements RAZINES ZR0111	
Nom de section : SECT.1 DEPT DE LA VIENNE A LA FONTAINE D'AUZON Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 130	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 158
Exploitant bénéficiaire : GAEC CEL'A NATURE 2 LE PUIT GUILBAUX 37120 RAZINES	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 63800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 14/06/1988 en période normale : mardi, jeudi, samedi en période d'alerte : mardi, jeudi, samedi en période d'alerte renforcée:	
Parcelles et communes de prélèvements RAZINES ZC0023	
Nom de section : SECT.1 DEPT DE LA VIENNE A LA FONTAINE D'AUZON Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 130	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 162
Exploitant bénéficiaire : E.I. DAMOUR CEDRIC 3, LES LISONS 37120 CHAVEIGNES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80 Volume annuel (m ³) : 35800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: mercredi	
Parcelles et communes de prélèvements CHAVEIGNES ZN0085	
Nom de section : SECT.2 DES FONTAINES D'AUZON AU RUIS.LE MABLE Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 198	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 168
Exploitant bénéficiaire : EARL DU GUE AUX MOINES LE GUE AUX MOINES 37120 BRAYE-SOUS-FAYE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 69420
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, vendredi en période d'alerte : lundi, vendredi en période d'alerte renforcée: vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements BRAYE-SOUS-FAYE ZI0077	
Nom de section : SECT.2 DES FONTAINES D'AUZON AU RUIS.LE MABLE Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 198	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 182
Exploitant bénéficiaire : GAEC ROYER LES PIREAUX 37350 LE PETIT PRESSIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 15 Volume annuel (m ³) : 112180
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 12/01/1978 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LE PETIT-PRESSIGNY ZA0045, ZA0062, ZA0081, ZA0082	
Nom de section : ETANG-NEUF A LA CLAISE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA MUANNE Débit réservé (m³/h) : 64,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 188
Exploitant bénéficiaire : EARL LES BORDS DE L'AIGRONNE LES BORDES 37350 LE PETIT PRESSIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 25 Volume annuel (m ³) : 49100
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 06/07/1976 pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements LE PETIT-PRESSIGNY ZO0060	
Nom de section : DEPARTEMENT DE L'INDRE A LA CLAISE Nom du cours d'eau : AIGRONNE OU EGRONNE Débit réservé (m³/h) : 270	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 202
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE BOURDEL BOURDEL 37160 NEUILLY LE BRIGNON	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 80257
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements NEUILLY-LE-BRIGNON ZP0008	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE LARCON A LA CLAISE Nom du cours d'eau : LE BRIGNON Débit réservé (m³/h) : 120	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 203
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR HERVOUET YVES BESSE 37160 ABILLY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 45 Volume annuel (m ³) : 18800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements ABILLY ZP0043	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE LARCON A LA CLAISE Nom du cours d'eau : LE BRIGNON Débit réservé (m³/h) : 120	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 215
Exploitant bénéficiaire : GAEC CHAPELLE LA CHAPELLE 37290 BOSSAY SUR CLAISE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 49978
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements BOSSAY-SUR-CLAISE ZY0082	
Nom de section : SECT.1 DU DEPT DE L'INDRE AU RUIS.DE L'EGRONNE Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 1800	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 216
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE BOURDEL BOURDEL 37160 NEUILLY LE BRIGNON	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 70
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 20/07/1987 en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements LE GRAND-PRESSIGNY ZD0006	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE L'EGRONNE AU RUIS.DU BRIGNON Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 2079	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 233
Exploitant bénéficiaire : EARL LE FLECHE BELLEVUE 37240 CIRAN	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 65588
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 22/06/1987 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CIRAN ZN0043	
Nom de section : SECT.1 DU PRES LA GRANDE BARBENEUVE A L'ESTRIGUEIL Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 113	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 239
Exploitant bénéficiaire : EARL DU MOULIN DE BEAUREGARD BEAUREGARD 37800 SEPMES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 25 Volume annuel (m ³) : 78718
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SEPMES ZL0053	
Nom de section : SECT.3 DE LA LIGOIRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 396	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 242
Exploitant bénéficiaire : EARL SIGOGNEAU LES BELLARDS 37240 CUSSAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 60000
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements MARCÉ-SUR-ESVES ZM0004	
Nom de section : SECT.3 DE LA LIGOIRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 396	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 246
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR FAVRE JEAN-MICHEL LA CHEVALERIE 37160 DESCARTES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 40900
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 17/05/1990 en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements DESCARTES XA0028	
Nom de section : SECT.3 DE LA LIGOIRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 396	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 248
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR FAVRE JEAN-MICHEL LA CHEVALERIE 37160 DESCARTES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements MARCÉ-SUR-ESVES ZD0053	
Nom de section : SECT.3 DE LA LIGOIRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 396	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 262
Exploitant bénéficiaire : EARL MAHIEU MARTINEAU VILLIERS 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 6329
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 05/07/1976 en période normale : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZC0024	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 267
Exploitant bénéficiaire : SCEA DE RIGNY RIGNY 37160 DESCARTES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 29400
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements DESCARTES YX0014	
Nom de section : SECT.3 DE LA LIGOIRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 396	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 285
Exploitant bénéficiaire : SCEA STRUTIA 2 L'AUGERIE 37310 CHEDIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 105 Volume annuel (m ³) : 119042
Dates d'arrosage	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 13/06/1991 Arrêté préfectoral suspendu pour la campagne de prélèvements en rivière 2023	
Parcelles et communes de prélèvements AZAY-SUR-INDRE ZE0030	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 290
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR MARAIS JEROME LA PENNETERIE 37460 LOCHÉ-SUR-INDROIS	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 25770
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements VERNEUIL-SUR-INDRE ZV0009	
Nom de section : DU PRES D'AUNAY A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE VERNEUIL Débit réservé (m³/h) : 45	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 292
Exploitant bénéficiaire : EARL G ET J-Y CHAMPIGNY LA ROCHE GUENNET 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : en période normale : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Même pompe que N° 293 et 305 Jean-Yves CHAMPIGNY.	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZE0004	
Nom de section : SECT.4 DU RUIS.DES ROCHES A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 306	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 293
Exploitant bénéficiaire : EARL G ET J-Y CHAMPIGNY LA ROCHE GUENNET 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 9700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : en période normale : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Même pompe que N° 292 Jean-Yves CHAMPIGNY.	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZC0014	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 305
Exploitant bénéficiaire : EARL G ET J-Y CHAMPIGNY LA ROCHE GUENNET 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 42430
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Même pompe que N° 292 et 293 Jean-Yves CHAMPIGNY.	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZE0015	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 309
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR BONDON JEAN-PIERRE LA MAISON NEUVE 37220 AVON LES ROCHES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 65 Volume annuel (m ³) : 59044
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements AVON-LES-ROCHES ZM0011	
Nom de section : SECT.4 DU RUIS.DES ROCHES A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 306	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 310
Exploitant bénéficiaire : EARL LOIZON 1 LE PUY BASCLE 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 45540
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZC0023	
Nom de section : SECT.4 DU RUIS.DES ROCHES A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 306	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 315
Exploitant bénéficiaire : EARL DE LA GRANGE LA GRANGE 37460 VILLELOIN-COULANGE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 33531
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 12/06/1991 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements VILLELOIN-COULANGÉ YH0054	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE LA TOURMENTE AU RUIS.D'OLIVET Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 540	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 319
Exploitant bénéficiaire : EARL BALLAGE BALLAGE 37370 CHEMILLE-SUR-DEME	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 52934
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 03/03/1992 pompage autorisé uniquement mardi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CHEMILLÉ-SUR-DÊME 0G0309	
Nom de section : SECT.2 RUIS.DU PONT BARRY AU RUIS.DE LA DESMEE Nom du cours d'eau : LA DEME Débit réservé (m³/h) : 107	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 320
Exploitant bénéficiaire : EARL GUE GAULTIER LE GUE GAULTIER 37240 ESVES LE MOUTIER	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 07/07/1992 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements ESVES-LE-MOUTIER ZD0028	
Nom de section : SECT.1 DU PRES LA GRANDE BARBENEUVE A L'ESTRIGUEIL Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 113	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 325
Exploitant bénéficiaire : SCEA LA LOGERIE LA LOGERIE 37380 REUGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 8500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements REUGNY ZB0055, ZC0008	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE QUINTAINE A LA CISSE Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 720	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 333
Exploitant bénéficiaire : MADAME MINIER MARIE-CELINE RONCAY BIGOT N/LA/1 37220 CHEZELLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 15 Volume annuel (m ³) : 7100
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUILLET	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements THENEUIL ZN0052	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.RIVIERE-MARTEAU AU RUIS.ROCHEDAIS Nom du cours d'eau : LA BOUROUSE Débit réservé (m³/h) : 86	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 336
Exploitant bénéficiaire : EARL DU BOURMAY 2 CHEMIN DU RADOI 37360 ROUZIERS DE TOURAINE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 43356
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : obligation de maintenir un débit minimum de 6 l/s,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements ROUZIERS-DE-TOURAINE 0C0085	
Nom de section : DU CHATEAU DE FONTAINE A LA CHOISILLE DE BEAUMONT Nom du cours d'eau : RUIS.DE ROUZIERS Débit réservé (m³/h) : 19,5	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 338
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR MENAGER ERIC 18 RUE DU 11 NOVEMBRE LE VILLAGE AUX GEAIS 37290 CHARNIZAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 11900
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHARNIZAY YI0069, YE0055	
Nom de section : DEPARTEMENT DE L'INDRE A LA CLAISE Nom du cours d'eau : AIGRONNE OU EGRONNE Débit réservé (m³/h) : 270	

Tours, le 28 mars 2023

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 343
Exploitant bénéficiaire : EARL L'AITRE COCHET L'AITRE COCHET 37370 CHEMILLE-SUR-DEME	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 24850
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CHEMILLÉ-SUR-DÊME 0D0215	
Nom de section : ETANG DE GUENIL A LA DEME Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA DESMEE Débit réservé (m³/h) : 68	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 351
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR DAVAZE JULIEN 10 RUE DU PETIT BOIS 37390 METTRAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 100 Volume annuel (m ³) : 101300
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements METTRAY 0A0616	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE SAULAY AU RUIS.DE SEMBLANCAY Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA CHOISILLE Débit réservé (m³/h) : 328,3	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 367
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR CONSTANTINOFF GÉNIA 2 BIS RUE DU GABON 37110 NEUVILLE-SUR-BRENNE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 4450
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements NEUVILLE-SUR-BRENNE 0C0298, 0B0153	
Nom de section : SECT.1 DU DEPT DU LOIR ET CHER AU RUIS.DU GAULT Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 180	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 373
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE LA CHAISE LA CHAISE 86220 SAINT REMY SUR CREUSE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements ABILLY ZA0001	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE L'EGRONNE AU RUIS.DU BRIGNON Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 2079	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 374
Exploitant bénéficiaire : GOLF CLUB DE TOURAINE CHÂTEAU DE LA TOUCHE 37510 BALLAN MIRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 105
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 03/05/1978 en période normale : tous les jours	
Parcelles et communes de prélèvements BALLAN-MIRÉ BA0020	
Nom de section : DE LA FONTAINE MENARD AU CHER Nom du cours d'eau : RUIS.LA FONTAINE MENARD - MIRE Débit réservé (m³/h) : 25,2	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 379
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR PELLEROT PIERRE HAUTE PIERRE 37330 VILLIERS AU BOUIN	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 55000
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements VILLIERS-AU-BOUIN 0A0353	
Nom de section : RUIS.DE GRIVEAU A LA FARE Nom du cours d'eau : RUIS. DE L'ARDILLERE Débit réservé (m³/h) : 63,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 386
Exploitant bénéficiaire : EARL PROUST E ET I LE FRENE 37380 CROTELLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 66005
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée : mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements VILLEDÔMER Y10087	
Nom de section : SECT.1 DU DEPT DU LOIR ET CHER AU RUIS.DU GAULT Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 180	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 404
Exploitant bénéficiaire : SCEA TARNIER LE PARADIS 37600 BEAULIEU LES LOCHES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 20 Volume annuel (m ³) : 6500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi 2 pompes - 2 compteurs - 1 point d'eau.	
Parcelles et communes de prélèvements PERRUSSON ZN0068	
Nom de section : DU PRES LA BRETIGNIERE A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE BOUTINEAU Débit réservé (m³/h) : 28,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 406
Exploitant bénéficiaire : EARL LES ACIS LES ACIS 37370 ÉPEIGNÉ-SUR-DÊME	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 45 Volume annuel (m ³) : 29000
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, jeudi	
Parcelles et communes de prélèvements ÉPEIGNÉ-SUR-DÊME 0A0172	
Nom de section : FONTAINE BLANCHARD AU DEPARTEMENT DE LA SARTHE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA RORTHE Débit réservé (m³/h) : 31,5	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 409
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR GIRAUDET ALEXIS LE BAS MONTEIL 37120 RAZINES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 11400
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : mardi, jeudi, samedi en période d'alerte : mardi, jeudi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi Même pompe que N° 157 Alexis GIRAUDET.	
Parcelles et communes de prélèvements RAZINES ZR0089	
Nom de section : SECT.1 DEPT DE LA VIENNE A LA FONTAINE D'AUZON Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 130	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 410
Exploitant bénéficiaire : EARL LE VILLERAY 77, RUE DE LA MENARDIERE 37540 SAINT CYR SUR LOIRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 37800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Même pompe que N° 50 EARL DES GRANDS CHAMPS.	
Parcelles et communes de prélèvements CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE YB0002	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE CHENUSSON AU RUIS.DE SAULAY Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA CHOISILLE Débit réservé (m³/h) : 285	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 421
Exploitant bénéficiaire : EARL MARRAY 6 RUE DE L'IMAGE 37310 REIGNAC SUR INDRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 16250
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHAMBOURG-SUR-INDRE ZV0059	
Nom de section : DE BEAUREPAIRE A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE CHANTEREINE Débit réservé (m³/h) : 45	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 422
Exploitant bénéficiaire : EARL LA PREVENDERIE 3 RUE DE LA CROIX AUX RENARDS 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 100 Volume annuel (m ³) : 156200
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : obligation de maintenir un débit minimum de 3 l/s,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER 0B0394	
Nom de section : DU PRES SAULAY A LA CHOISILLE Nom du cours d'eau : RUIS.DE SAULAY Débit réservé (m³/h) : 31,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 426
Exploitant bénéficiaire : GAEC DU CEDRE BLEU FORGES 37380 NEUILLE LE LIERRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 62620
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements VILLEDÔMER ZD0008	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS DU GAULT AU RUIS.DE QUINTAINE Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 428,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 428
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR CHRISTOPHE MARQUET 1 LES GRANDS BOURNAIS 37220 BRIZAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 65 Volume annuel (m ³) : 34500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements PANZOULT ZT0072	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DU POITERAU A LA VIENNE Nom du cours d'eau : RUIS.DE RUAU DE PANZOULT Débit réservé (m³/h) : 39,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 434
Exploitant bénéficiaire : SCEA BELLEVUE SOYER LA HUBAUDIERE 37310 CHEDIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 120 Volume annuel (m ³) : 130600
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements CHÉDIGNY 0B0003	
Nom de section : DU PRES DU CARREFOUR DE LA HAUTE BORNE A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE CLERET Débit réservé (m³/h) : 21,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 438
Exploitant bénéficiaire : EARL DU PARC ARGENSON 37800 MAILLE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 156390
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Utilisation d'une pompe en commun avec CHEVALIER Christophe sur son plan d'eau (N° dossier : 142 ARGEN).	
Parcelles et communes de prélèvements POUZAY ZL0002	
Nom de section : PRES LE GAUDEBERTS A LA VIENNE Nom du cours d'eau : RUIS.DES GAUDEBERTS Débit réservé (m³/h) : 18	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 439
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE RE RE 37350 LE PETIT PRESSIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 62 Volume annuel (m ³) : 74400
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LE PETIT-PRESSIGNY ZI0136	
Nom de section : DEPARTEMENT DE L'INDRE A LA CLAISE Nom du cours d'eau : AIGRONNE OU EGRONNE Débit réservé (m³/h) : 270	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 442
Exploitant bénéficiaire : EI-ETA FOUQUET BENOIT LA MENARDERIE 37380 NEUILLE LE LIERRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 21795
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements AUZOUER-EN-TOURAIN YD0001	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS DU GAULT AU RUIS.DE QUINTAINE Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 428,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 451
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR MARAIS JEAN-BERNARD 1952 ROUTE DE LA PYRAMIDE PILLE BOURSE 37600 SAINT HIPPOLYTE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 3400
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-HIPPOLYTE YD0045	
Nom de section : DU PRES LA REIGNIERE A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE VITRAY Débit réservé (m³/h) : 59,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 464
Exploitant bénéficiaire : EARL DE NORCAY 19 NORCAY 37310 CHEDIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 55100
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements AZAY-SUR-INDRE ZE0030	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 467
Exploitant bénéficiaire : SCEA LA COURBETIERE LA COURBETIERE 37370 CHEMILLE-SUR-DEME	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 7926
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mercredi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHEMILLÉ-SUR-DÊME 0C0618	
Nom de section : ETANG DE GUENIL A LA DEME Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA DESMEE Débit réservé (m³/h) : 68	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 478
Exploitant bénéficiaire : SCEA DE THOU 47 ROUTE DE MARIGNY THAIS 36220 NEONS-SUR-CREUSE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 100
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements YZEURES-SUR-CREUSE YN0029	
Nom de section : DEPARTEMENT DE L'INDRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : LA GARTEMPE Débit réservé (m³/h) : 130	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 479
Exploitant bénéficiaire : GAEC DELORME BRETAGNE 37600 MOUZAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 20000
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS ZT0018	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 491
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR JULIEN ONDET LD MOULIN DE GRUTEAU 37220 CRISSAY SUR MANSE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Même pompe que N° 542 Julien ONDET.	
Parcelles et communes de prélèvements AVON-LES-ROCHES ZL0025	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 500
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR MARQUET JOEL LES COURTAUDERIES 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 23966
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Même pompe que N° 499 EARL MARQUET.	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZI0011, ZI0008, ZI0007, ZI0004	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 503
Exploitant bénéficiaire : EARL GAGNEPAIN CEDRIC LES SAUTINIÈRES 37350 LE GRAND PRESSIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 120 Volume annuel (m ³) : 43392
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LE GRAND-PRESSIGNY YE0014	
Nom de section : SECT.1 DU DEPT DE L'INDRE AU RUIS.DE L'EGRONNE Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 1800	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 505
Exploitant bénéficiaire : SCEA DE LA CIVRIE 6 LA CIVRIE 37310 CHEDIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 145380
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CHÉDIGNY 0E0605	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 506
Exploitant bénéficiaire : SCEA VERGERS DES PERRUCHES 6 ROUTE DU PLESSIS 37130 LIGNIERES DE TOURAIN	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 40800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : obligation de maintenir un débit minimum de 6 l/s,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements CHEILLÉ ZS0086	
Nom de section : FORET DE CHINON A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DU DOIGT Débit réservé (m³/h) : 36	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 508
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE L'ARDILLIERE LE MOULIN DE L'ARDILLIERE 37330 COUESMES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 35 Volume annuel (m ³) : 25748
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements COUESMES 0D0185	
Nom de section : RUIS.DE GRIVEAU A LA FARE Nom du cours d'eau : RUIS. DE L'ARDILLERE Débit réservé (m³/h) : 63,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 516
Exploitant bénéficiaire : EARL AGRI BARAT LA PLESSE 37340 CLERE LES PINS	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 65 Volume annuel (m ³) : 59200
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CLÉRE-LES-PINS 0F0560	
Nom de section : SECT.1 DE L'ETANG DE CLERE AU RUIS.D'AVRILLE Nom du cours d'eau : LA ROUMER Débit réservé (m³/h) : 72	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 524
Exploitant bénéficiaire : EARL HILAIRE 3 LES CAVES DE RIS 37290 BOSSAY SUR CLAISE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 65 Volume annuel (m ³) : 44800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : obligation de maintenir un débit minimum de 6 l/s,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements BOSSAY-SUR-CLAISE AW0132	
Nom de section : CARROI DE GUE DE VIC A LA CLAISE Nom du cours d'eau : RUIS.DE PONTREAU Débit réservé (m³/h) : 28,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 526
Exploitant bénéficiaire : EARL DU MOULIN DE BRUNEAU 15 RUE DU BOURRELIER 37160 NEUILLY LE BRIGNON	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 35100
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements NEUILLY-LE-BRIGNON AI0053	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE LARCON A LA CLAISE Nom du cours d'eau : LE BRIGNON Débit réservé (m³/h) : 120	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 529
Exploitant bénéficiaire : SCEA DE LA FONTAINE 1 RUE DE LA GRAVELLE 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 90
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements AZAY-SUR-CHER ZS0038	
Nom de section : DE LA FONTAINE DU PUIITS AU CHER Nom du cours d'eau : RUIS.D'AZAY Débit réservé (m³/h) : 28,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 532
Exploitant bénéficiaire : EARL MALAGU LE MOULIN FOULON 37800 PUSSIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 25 Volume annuel (m ³) : 39500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements PORTS-SUR-VIENNE ZP0054	
Nom de section : SECT.2 DU VILLAGE DE PONCAY A LA VIENNE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA VEUDE DE PONCAY Débit réservé (m³/h) : 79,2	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 536
Exploitant bénéficiaire : SCEA JUCQUOIS LA BONNETERIE 37120 BRASLOU	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 55600
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mercredi en période d'alerte : lundi, mercredi en période d'alerte renforcée: lundi	
Parcelles et communes de prélèvements BRAYE-SOUS-FAYE ZI0032	
Nom de section : SECT.2 DES FONTAINES D'AUZON AU RUIS.LE MABLE Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 198	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 539
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR BARDON ALAIN TOUCHERONDE 37160 ABILLY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 58 Volume annuel (m ³) : 44845
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements ABILLY ZP0024	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE BRIGNON A LA CREUSE Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 2268	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 541
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR EMMANUEL METE LES DEFENDS 37600 BRIDORE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 33373
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements BRIDORÉ ZL0022, ZL0011	
Nom de section : RUISSEAU DE LA COULÉE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA COULEE Débit réservé (m³/h) : 0	

Tours, le 28 mars 2023

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 542
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR JULIEN ONDET 37220 CRISSAY SUR MANSE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 22850
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Même pompe que N° 491 Philippe ONDET.	
Parcelles et communes de prélèvements CRISSAY-SUR-MANSE ZC0162, ZC0042, 0B0597, ZC0132	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 551
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR POIRIER GAETAN LAFINARDIERE 37110 LES HERMITES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 7701
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, vendredi Pompage autorisé 4 jours par semaine à partager avec le N° 598. Les pompes ne devront pas fonctionner ensemble. Les jours théoriques autorisés sont mercredi et samedi pour le 598 et lundi et jeudi pour le 551. En cas de contrôle un lundi par exemple, si les deux pompes tournent en même temps, le 598 sera considéré comme ne respectant pas ses obligations.	
Parcelles et communes de prélèvements LES HERMITES ZS0005	
Nom de section : ETANG DE GUENIL A LA DEME Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA DESMEE Débit réservé (m³/h) : 68	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 560
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR GUERIN MANUEL LE PONT 37330 BRAYE-SUR-MAULNE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 33 Volume annuel (m ³) : 13863
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi en période d'alerte renforcée: lundi, jeudi	
Parcelles et communes de prélèvements MARCILLY-SUR-MAULNE 0B0190	
Nom de section : SECT.4 RUIS.DE GROSPUIITS AU DEPT DU MAINE ET LOIRE Nom du cours d'eau : LA MAULNE Débit réservé (m³/h) : 138	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 561
Exploitant bénéficiaire : EARL LA FONTAINE LA FONTAINE 37330 MARCILLY SUR MAULNE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 27 Volume annuel (m ³) : 33869
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements MARCILLY-SUR-MAULNE 0A0454, 0A0213	
Nom de section : SECT.4 RUIS.DE GROSPUIITS AU DEPT DU MAINE ET LOIRE Nom du cours d'eau : LA MAULNE Débit réservé (m³/h) : 138	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 562
Exploitant bénéficiaire : GAEC LIMERAY 4 LIMERAY 37290 CHARNIZAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 85 Volume annuel (m ³) : 53200
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi, samedi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : obligation de maintenir un débit minimum de 4 l/s,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements CHARNIZAY YL0051	
Nom de section : RUISSEAU DE SOURCES DE LIMERAY Nom du cours d'eau : RUIS. DE LIMERAY Débit réservé (m³/h) : 1,64	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 563
Exploitant bénéficiaire : MADAME LENTE SYLVIE LA BERTINIÈRE 37530 SOUVIGNY DE TOURAINE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 129700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JANVIER Fin d'arrosage : DECEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-RÈGLE 0B0018	
Nom de section : DU DEPT DU LOIR ET CHER A LA LOIRE Nom du cours d'eau : L'AMASSE Débit réservé (m³/h) : 198	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 567
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR LANGEVIN SÉBASTIEN LA CHAMPLONNIERE 37360 BEAUMONT LA RONCE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 36710
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements BEAUMONT-LOUESTAULT ZT0003	
Nom de section : PRES LA CHAMPLONNIERE AU LONG Nom du cours d'eau : RUIS.DE GUILLARD Débit réservé (m³/h) : 4,32	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 568
Exploitant bénéficiaire : SCEA VERCHERE MALLEE 37310 SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 41800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements GENILLÉ ZV0016, ZY0017	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 574
Exploitant bénéficiaire : GAEC DES PIAUX 7 BIS LES PIAUX 37310 SAINT QUENTIN SUR INDROIS	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 43000
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS ZV0051	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.D'OLIVET A L'INDRE Nom du cours d'eau : L'INDROIS Débit réservé (m³/h) : 1008	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 579
Exploitant bénéficiaire : EARL CARPY J.P LE GRIGNON 37160 LA CELLE SAINT AVANT	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 120 Volume annuel (m ³) : 76136
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements DESCARTES YP0023	
Nom de section : SECT.3 DE LA LIGOIRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 396	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 587
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE BEAUCHENE BEAUCHENE 37460 ORBIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 12700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, jeudi	
Parcelles et communes de prélèvements BEAUMONT-VILLAGE ZI0031	
Nom de section : SECT.2 RUIS.DE LA FERTE A L'INDROIS Nom du cours d'eau : L'OLIVET Débit réservé (m³/h) : 131,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 590
Exploitant bénéficiaire : EARL GUILLOTEAU D-D 3 LES ADAMS 36700 CLÉRÉ-DU-BOIS	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 41400
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements BRIDORÉ ZO0011	
Nom de section : RUISSEAU DE LA COULÉE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA COULEE Débit réservé (m³/h) : 0	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 593
Exploitant bénéficiaire : EARL GIRAULT LE BAS VALLIERES 37600 SENNEVIERES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 166700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements SENNEVIÈRES ZM0006	
Nom de section : DU PRES LES NOYERS A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.SENNEVIERES OU BEUGNON Débit réservé (m³/h) : 28,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 598
Exploitant bénéficiaire : EARL DE LA HAUTE TOUCHE LES QUATRE VENTS 37110 LES HERMITES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80 Volume annuel (m ³) : 87800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, jeudi Pompage autorisé 4 jours par semaine à partager avec le N° 551. Les pompes ne devront pas fonctionner ensemble. Les jours théoriques autorisés sont mercredi et samedi pour le 598 et lundi et jeudi pour le 551. En cas de contrôle un lundi par exemple, si les deux pompes tournent en même temps, le 598 sera considéré comme ne respectant pas ses obligations.	
Parcelles et communes de prélèvements LES HERMITES YN0030	
Nom de section : ETANG DE GUENIL A LA DEME Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA DESMEE Débit réservé (m³/h) : 68	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 599
Exploitant bénéficiaire : EARL LE CELLIER LE CELLIER 37240 VOU	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 26561
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements ESVES-LE-MOUTIER ZB0032	
Nom de section : SECT.1 DU PRES LA GRANDE BARBENEUVE A L'ESTRIGUEIL Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 113	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 600
Exploitant bénéficiaire : EARL DE LA BRENNE LA MAUGUINIÈRE 37380 NEUILLE LE LIERRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 65794
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements NEUILLÉ-LE-LIERRE ZB0054	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE QUINTAINE A LA CISSE Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 720	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 607
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR CAZIN JULIEN La HERONNIERE 37600 VERNEUIL-SUR-INDRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50 Volume annuel (m ³) : 24000
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements VERNEUIL-SUR-INDRE ZW0071	
Nom de section : DU PRES D'AUNAY A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE VERNEUIL Débit réservé (m³/h) : 45	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 608
Exploitant bénéficiaire : GAEC DES COUPILLERES LES COUPILLERES 37600 BRIDORE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 105 Volume annuel (m ³) : 29200
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements BRIDORÉ ZP0021	
Nom de section : RUISSEAU DE LA COULÉE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA COULEE Débit réservé (m³/h) : 0	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 609
Exploitant bénéficiaire : GAEC BURON CELINE ET NICOLAS 25 LA GRENETERIE 37190 VALLERES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 26500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements VALLÈRES ZC0008	
Nom de section : LE VIEUX CHER Nom du cours d'eau : LE VIEUX CHER Débit réservé (m³/h) : 90	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 612
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR TESSIER JEAN-PHILIPPE 1 LA SABLONNIÈRE 37130 LIGNIERES DE TOURAIN	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LIGNIÈRES-DE-TOURAIN ZB0020	
Nom de section : LE VIEUX CHER Nom du cours d'eau : LE VIEUX CHER Débit réservé (m³/h) : 90	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 618
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR TESSIER VINCENT 5 LA SABLONNIÈRE 37130 LIGNIERES DE TOURAINE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements LIGNIÈRES-DE-TOURAINE ZB0056	
Nom de section : LE VIEUX CHER Nom du cours d'eau : LE VIEUX CHER Débit réservé (m³/h) : 90	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 621
Exploitant bénéficiaire : EARL CHAVIGNY MACHEROUX VAUMORIN 37210 CHANÇAY	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 80602
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 04/03/1991 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CHANÇAY ZL0026	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE QUINTAINE A LA CISSE Nom du cours d'eau : LA BRENNE Débit réservé (m³/h) : 720	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 622
Exploitant bénéficiaire : EARL RAULO CYRILLE CHANTELOUP 37600 SAINT SENOCH	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Même pompe que N° 623.	
Parcelles et communes de prélèvements CIRAN Z10022	
Nom de section : LA FONTAINE A L'ESVES Nom du cours d'eau : RUIS.DE ESTRIGUEIL Débit réservé (m³/h) : 36	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 626
Exploitant bénéficiaire : EARL JRS LE BOIS DES PLANTES 37330 MARCILLY-SUR-MAULNE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Même pompe que N° 625. Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements MARCILLY-SUR-MAULNE 0C0013	
Nom de section : RUISSEAU DE LA BENARDIERE Nom du cours d'eau : RUIS. DE LA BENARDIERE Débit réservé (m³/h) : 10,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 629
Exploitant bénéficiaire : EARL ROY LA BOULASSIÈRE 37130 MAZIERES DE TOURAIN	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Volume annuel (m ³) : 0
Dates d'arrosage	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 07/06/1991 Arrêté préfectoral suspendu pour la campagne de prélèvements en rivière 2023	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-LAURENT-DE-LIN ZL0047	
Nom de section : DE LA FONTAINE DE LA PLACE A LA MAULNE Nom du cours d'eau : RUIS.DE THELUE	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 631
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE LA GRANGE HACQUET LA GRANGE HACQUET 37800 SEPMES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 36
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SEPMES OE0532	
Nom de section : BOIS DE GRILLEMONT A LA LIGOIRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA RIOLLE Débit réservé (m³/h) : 36	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 633
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR VONNET SEBASTIEN LA RIVIERE 37460 NOUANS LES FONTAINES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 55000
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, vendredi Même pompe que N° 634.	
Parcelles et communes de prélèvements NOUANS-LES-FONTAINES WB0081	
Nom de section : RUIS.DE L'ISSARD ET DU REAU A LA TOURMENTE Nom du cours d'eau : RUIS.DE SAINT-MARTIN Débit réservé (m³/h) : 57,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 634
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR VONNET SEBASTIEN LA RIVIERE 37460 NOUANS LES FONTAINES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 44700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, vendredi Même pompe que N° 633.	
Parcelles et communes de prélèvements NOUANS-LES-FONTAINES WA0061	
Nom de section : SECT.1 DU DEPT DE L'INDRE AU RUIS.DE ST MARTIN Nom du cours d'eau : LA TOURMENTE Débit réservé (m³/h) : 120,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 637
Exploitant bénéficiaire : EARL DES VAULINS 7 CAFE BRULE 37310 REIGNAC SUR INDRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 65 Volume annuel (m ³) : 132700
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements REIGNAC-SUR-INDRE YH0068	
Nom de section : DU PRES ROCHETTES A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DES ROCHETTES Débit réservé (m³/h) : 50,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 639
Exploitant bénéficiaire : EARL FERME DE LA ROCHE MARTEL LA ROCHE MARTEL 37370 LOUESTAULT	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 40 Volume annuel (m ³) : 60800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, mercredi, jeudi, samedi Même pompe que N° 626. Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements BEAUMONT-LOUESTAULT 0F0822	
Nom de section : PRES LA DAUSSERERIE AU LONG Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA DAUSSERERIE Débit réservé (m³/h) : 5,4	

Tours, le 28 mars 2023

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 643
Exploitant bénéficiaire : CTIFL SITE DE LA MORINIÈRE 37800 SAINT-ÉPAIN	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 58728
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 27/11/1981 en période normale : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-ÉPAIN AH0108	
Nom de section : PRES LA COURONNIÈRE A LA MANSE Nom du cours d'eau : RUIS.DE MONTGOGER Débit réservé (m³/h) : 32,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 644
Exploitant bénéficiaire : SCEA LA VERTRAIE LA VERTRAIE 37240 CIRAN	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80 Volume annuel (m ³) : 59866
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CIRAN ZK0027	
Nom de section : SECT.1 DU PRES LA GRANDE BARBENEUVE A L'ESTRIGUEIL Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 113	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 645
Exploitant bénéficiaire : EARL DU VOU LE VOU 37600 PERRUSSON	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 45
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements PERRUSSON YL0112	
Nom de section : DU PRES LES BOBINEAUX A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DES AULNES OU BATTEREAU Débit réservé (m³/h) : 14,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 646
Exploitant bénéficiaire : EARL DESACHE LE MESNIL 37240 VOU	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 35 Volume annuel (m ³) : 28786
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LIGUEIL YA0056	
Nom de section : SECT.2 DE L'ESTRIGUEIL A LA LIGOIRE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 216	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 647
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR SHOJI ANNA 4 IMPASSE DU CHAMP DE LA TOUR 37240 LIGUEIL	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 5
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements LIGUEIL ZV0083	
Nom de section : SECT.2 DE L'ESTRIGUEIL A LA LIGOIRE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 216	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 657
Exploitant bénéficiaire : EARL LA FONTAINE LA VIELLERIE 37120 CHAVEIGNES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80 Volume annuel (m ³) : 19982
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, jeudi, samedi en période d'alerte : lundi, jeudi, samedi en période d'alerte renforcée: samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHAVEIGNES ZL0079, ZL0023	
Nom de section : SECT.2 DES FONTAINES D'AUZON AU RUIS.LE MABLE Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 198	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 659
Exploitant bénéficiaire : GAEC BERNARD GUIBERT OIZAY 2 37600 BRIDORE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 12534
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN ZT0002	
Nom de section : DU PRES LES NOYERS A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.SENNEVIERES OU BEUGNON Débit réservé (m³/h) : 28,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 663
Exploitant bénéficiaire : SCEA BERGEON LA SIROTERIE 37290 YZEURES SUR CREUSE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements YZEURES-SUR-CREUSE YS0023, OG0655	
Nom de section : DU PRES LES NOYERS A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.SENNEVIERES OU BEUGNON Débit réservé (m³/h) : 28,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 664
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR RAPHAEL DEROIN LE PIQUET 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 45
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi, samedi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements NEUVY-LE-ROI OE0127	
Nom de section : RUISSEAU DE L'OIE Nom du cours d'eau : RUISSEAU DE L'OIE Débit réservé (m³/h) : 0	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 671
Exploitant bénéficiaire : MADAME PEDRONO SEVERINE LES PETITES CORBINIERES 41800 VILLEDIEU-LE-CHÂTEAU	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 6400
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : JUIN	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LES HERMITES YR0029	
Nom de section : ETANG DE GUENIL A LA DEME Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA DESMEE Débit réservé (m³/h) : 68	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 673
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR ROBERT JEAN-FRANCOIS 2 ROUTE DE BEAUMONT LA HUCHE PIE 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER	
Caractéristiques du prélèvement DÉRIVATION FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 35620
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 18/04/1988 pompage autorisé uniquement lundi, jeudi	
Parcelles et communes de prélèvements BEAUMONT-LOUESTAULT ZR0014, ZR0003	
Nom de section : SECT.2 RUIS.DE LA HALLANDIERE AU MOULIN DU GUE Nom du cours d'eau : LE LONG Débit réservé (m³/h) : 39,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 675
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR STEPHANE FLEUREAU HUPPELOUP 37370 SAINT-PATERNE-RACAN	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 30 Volume annuel (m ³) : 17200
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, samedi en période d'alerte renforcée: mercredi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements MARCILLY-SUR-MAULNE 0A0421	
Nom de section : SECT.4 RUIS.DE GROSPUIITS AU DEPT DU MAINE ET LOIRE Nom du cours d'eau : LA MAULNE Débit réservé (m³/h) : 138	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 678
Exploitant bénéficiaire : EARL LA FONTAINE LA VIELLERIE 37120 CHAVEIGNES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80 Volume annuel (m ³) : 35414
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, jeudi, samedi en période d'alerte : lundi, jeudi, samedi en période d'alerte renforcée: samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHAMPIGNY-SUR-VEUDE ZL0102	
Nom de section : SECT.2 DES FONTAINES D'AUZON AU RUIS.LE MABLE Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 198	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 681
Exploitant bénéficiaire : GAEC DE LA CHAISE LA CHAISE 86220 SAINT REMY SUR CREUSE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 70
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements LE GRAND-PRESSIGNY YP0040	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE L'EGRONNE AU RUIS.DU BRIGNON Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 2079	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 682
Exploitant bénéficiaire : GAEC GASSEAU LA GUIONIERE 37460 ORBIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 100 Volume annuel (m ³) : 116800
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 06/06/1989 en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements NOUANS-LES-FONTAINES XN0039, XN0040, XN0038	
Nom de section : PRES LA JUBERDIERE A LA TOURMENTE Nom du cours d'eau : RUIS.DE TROMPE-SOURIS Débit réservé (m³/h) : 50,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 689
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR ERIC MALBRAND LD GOUSSARD 37240 LIGUEIL	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Volume annuel (m ³) : 0
Dates d'arrosage	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du 17/06/1993 Arrêté préfectoral suspendu pour la campagne de prélèvements en rivière 2023	
Parcelles et communes de prélèvements LIGUEIL ZN0161	
Nom de section : SECT.2 DE L'ESTRIGUEIL A LA LIGOIRE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 216	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 690
Exploitant bénéficiaire : GAEC LE FRENE 1998 ROUTE D'AMBILLOU LE FRENE 37330 SOUVIGNE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements AMBILLOU 0G0539	
Nom de section : DU PRES LE BOURG A LA BRESME Nom du cours d'eau : RUIS.D'AMBILLOU Débit réservé (m³/h) : 43,2	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 696
Exploitant bénéficiaire : SCEA LA BOITE A FROMAGES LES GRANDS CHAMPS 37160 ABILLY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements ABILLY ZR0028	
Nom de section : SECT.2 DU RUIS.DE LARCON A LA CLAISE Nom du cours d'eau : LE BRIGNON Débit réservé (m³/h) : 120	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 700
Exploitant bénéficiaire : SCEA LA BOITE A FROMAGES LES GRANDS CHAMPS 37160 ABILLY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements ABILLY ZT0003	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE BRIGNON A LA CREUSE Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 2268	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 701
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR BONDON NICOLAS LA MAISON NEUVE 37220 AVON LES ROCHES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60
Dates d'arrosage Début d'arrosage : JUIN Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements AVON-LES-ROCHES ZM0012, ZM0011	
Nom de section : SECT.4 DU RUIS.DES ROCHES A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 306	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 702
Exploitant bénéficiaire : EARL GAGNEPAIN CEDRIC LES SAUTINIÈRES 37350 LE GRAND PRESSIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements LA CELLE-GUENAND ZX0020	
Nom de section : DEPARTEMENT DE L'INDRE A LA CLAISE Nom du cours d'eau : AIGRONNE OU EGRONNE Débit réservé (m³/h) : 270	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 708
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR RAFFAULT VINCENT LA BERTINERIE 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements AVON-LES-ROCHES ZL0029	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 709
Exploitant bénéficiaire : EARL FRANÇOIS LA PRADE 37350 CHAUMUSSAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 50
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CHAUMUSSAY ZB0095, ZB0070, ZB0042, ZC0026	
Nom de section : SECT.1 DU DEPT DE L'INDRE AU RUIS.DE L'EGRONNE Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 1800	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 710
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR RAFFAULT VINCENT LA BERTINERIE 37220 CROUZILLES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 80
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements CROUZILLES ZH0002	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.DE MONTGOGER AU RUIS.DES ROCHES Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 222	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 711
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR LAVERGNE DAVID LA MAISON NEUVE 36290 AZAY LE FERRON	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 45
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements BOSSAY-SUR-CLAISE ZW0063	
Nom de section : SECT.1 DU DEPT DE L'INDRE AU RUIS.DE L'EGRONNE Nom du cours d'eau : LA CLAISE Débit réservé (m³/h) : 1800	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 713
Exploitant bénéficiaire : EARL CARPY J.P LE GRIGNON 37160 LA CELLE SAINT AVANT	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 81158
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements DESCARTES YP0023	
Nom de section : SECT.3 DE LA LIGOIRE A LA CREUSE Nom du cours d'eau : L'ESVES Débit réservé (m³/h) : 396	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 716
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR BONDON JEAN-PIERRE LA MAISON NEUVE 37220 AVON LES ROCHES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 12555
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements PANZOULT ZB0052	
Nom de section : SECT.4 DU RUIS.DES ROCHES A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 306	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 725
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR BONDON JEAN-PIERRE LA MAISON NEUVE 37220 AVON LES ROCHES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 46142
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements AVON-LES-ROCHES ZM0011	
Nom de section : SECT.4 DU RUIS.DES ROCHES A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 306	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 726
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR BONDON JEAN-PIERRE LA MAISON NEUVE 37220 AVON LES ROCHES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 55 Volume annuel (m ³) : 32543
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche en période d'alerte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements AVON-LES-ROCHES ZM0011	
Nom de section : SECT.4 DU RUIS.DES ROCHES A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA MANSE Débit réservé (m³/h) : 306	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 728
Exploitant bénéficiaire : EARL LA HOUSSAYE LA HOUSSAYE 37290 CHARNIZAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : obligation de maintenir un débit minimum de 2 l/s,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements CHARNIZAY YT0005	
Nom de section : ETANG-NEUF A LA CLAISE Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA MUANNE Débit réservé (m³/h) : 64,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 731
Exploitant bénéficiaire : GAEC RECONNU RAGUIN LE CHAMP DE L ORMEAU 37290 CHARNIZAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements CHARNIZAY YI0065, YB0051	
Nom de section : DEPARTEMENT DE L'INDRE A LA CLAISE Nom du cours d'eau : AIGRONNE OU EGRONNE Débit réservé (m³/h) : 270	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 733
Exploitant bénéficiaire : SCEA TARNIER LE PARADIS 37600 BEAULIEU LES LOCHES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 20 Volume annuel (m ³) : 5730
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement mardi, jeudi, samedi 2 pompes - 2 compteurs - 1 point d'eau.	
Parcelles et communes de prélèvements PERRUSSON ZN0068	
Nom de section : DU PRES LA BRETIGNIERE A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE BOUTINEAU Débit réservé (m³/h) : 28,8	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 734
Exploitant bénéficiaire : CUMA DE LA VALLEE MEDARD 8 LA VALLEE DU VAU 37190 VALLÈRES	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 60 Volume annuel (m ³) : 60500
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements VALLÈRES ZH0087	
Nom de section : VALLEE DU VAU AU VIEUX CHER Nom du cours d'eau : RUIS.DE MOULINET Débit réservé (m³/h) : 32,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 735
Exploitant bénéficiaire : LES JARDINS DE GISELE 9 RUE DE RICHELIEU 37120 VERNEUIL-LE-CHATEAU	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 6
Dates d'arrosage Début d'arrosage : FEVRIER Fin d'arrosage : OCTOBRE	
Conditions particulières : pompage autorisé uniquement lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements VERNEUIL-LE-CHÂTEAU ZB0007, ZI0046	
Nom de section : SECT.1 DU PRES BOUQUILLY AU RUIS.DE RIVIERE Nom du cours d'eau : LA BOUROUSE Débit réservé (m³/h) : 33,6	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 740
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR FRANCK LESTIOU 13 RUE DES TILLEULS 37530 LIMERAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 120
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LIMERAY ZK0074	
Nom de section : LA CISSE Nom du cours d'eau : LA CISSE Débit réservé (m³/h) : 583,2	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 741
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR DELORAINE BRICE 27 ROUTE DE LA CHAPPE 37230 SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 8
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY 0B1530	
Nom de section : SECT.5 DU RUIS.VILLEFOLETTE AU RUIS.DE VALLIERES Nom du cours d'eau : RUIS.DE LA BRESME Débit réservé (m³/h) : 231	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 744
Exploitant bénéficiaire : EARL LES ECORCHEVAUX LA HUBERDELLIERE 37500 LIGRE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 20
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MARS Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte : mercredi, vendredi, dimanche en période d'alerte renforcée: vendredi	
Parcelles et communes de prélèvements LIGRÉ ZL0090	
Nom de section : SECT.3 DU RUIS.LE MABLE A LA VIENNE Nom du cours d'eau : LA VEUDE Débit réservé (m³/h) : 504	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 745
Exploitant bénéficiaire : SC DOMAINE DU LAC 5 CHEMIN DU CREUZOT 37250 VEIGNÉ	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT FIXE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 75
Dates d'arrosage Début d'arrosage : AVRIL Fin d'arrosage : SEPTEMBRE	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi en période d'alerte renforcée: lundi, mercredi, vendredi Rappel des obligations pour les plans d'eau sur cours d'eau :- si le débit entrant est nul : pas d'obligation de restitution,- si le débit entrant est inférieur au débit réservé : obligation de restituer à l'aval l'intégralité du débit entrant,- si le débit entrant est supérieur au débit réservé : droit de conserver 1/3 du débit entrant.(Exemple d'application dans l'arrêté cadre sécheresse 2023)	
Parcelles et communes de prélèvements VEIGNÉ AM0089	
Nom de section : PRES SORIGNY AU BOURDIN Nom du cours d'eau : RUIS.DU MARDEREAU Débit réservé (m³/h) : 20,5	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 746
Exploitant bénéficiaire : MONSIEUR FABRICE CHAPU 4190 ROUTE DE LAUSANNE LD LES JUSSIAUMES 37600 SAINT HIPPOLYTE	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés Débit horaire (m ³ /h) : 125
Dates d'arrosage Début d'arrosage : MAI Fin d'arrosage : AOUT	
Conditions particulières : en période normale : tous les jours en période d'alerte : mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche en période d'alerte renforcée: mardi, jeudi, samedi	
Parcelles et communes de prélèvements SAINT-HIPPOLYTE YA0036	
Nom de section : DU PRES LA REIGNIERE A L'INDRE Nom du cours d'eau : RUIS.DE VITRAY Débit réservé (m³/h) : 59,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

AUTORISATION PRÉFECTORALE DE PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU

Année 2023

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 748
Exploitant bénéficiaire : EARL BERTEAU ERIC 77 RUE DE LA FAUSSE NEUVE 37210 VOUVRAY	
Caractéristiques du prélèvement DIRECT MOBILE	Débit et volume autorisés
Dates d'arrosage	
Conditions particulières : Arrêté préfectoral du //NULL	
Parcelles et communes de prélèvements VOUVRAY ZL0041	
Nom de section : LA CISSE Nom du cours d'eau : LA CISSE Débit réservé (m³/h) : 1526,4	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

**AUTORISATION PRÉFECTORALE DE
PRÉLÈVEMENT EN COURS D'EAU
Année 2023**

ANNEXE INDIVIDUELLE	N° Dossier : 749
Exploitant bénéficiaire :	
Caractéristiques du prélèvement	Débit et volume autorisés
Dates d'arrosage	
Conditions particulières :	
Parcelles et communes de prélèvements	

Tours, le 28 mars 2023

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Direction départementale des Territoires

37-2023-03-29-00007

20230413 RAA Art complémentaire derivation
DEF

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE modifiant les conditions de prélèvement en cours d'eau par dérivation pour l'année 2023

Le préfet d'Indre-et-Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code civil, article 644,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles :

- L. 432-5 à L. 432-9,
- L. 215-1 à L. 215-13,
- L. 210-1 à L. 214-16,
- R. 211-66 à R. 211-70,
- R. 214-1 à R. 214-56.

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant désignation des zones d'alerte, des seuils de référence et de la procédure relative aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1996 fixant le périmètre de regroupement et la date de dépôt des demandes d'autorisation temporaires de prélèvement dans les eaux superficielles pour irrigation,

Vu les demandes d'autorisation de prélèvement en eaux superficielles pour irrigation regroupées et présentées par la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire le 1^{er} février 2022,

Vu l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis en sa séance du 2 mars 2023,

Vu les arrêtés préfectoraux d'autorisation de prise d'eau par dérivation indiqués en observation dans chaque annexe individuelle jointe au présent arrêté,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Corinne BIVER directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire ,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les arrêtés préfectoraux d'autorisation de prise d'eau par dérivation antérieurement délivrés aux exploitants agricoles dont les noms et adresses figurent dans les fiches descriptives individuelles annexées au présent arrêté sont modifiés ou complétés par les dispositions spécifiées dans les articles suivants :

PRÉLÈVEMENT

Article 2 : Les débits et volumes de prélèvement autorisés dans les annexes individuelles remplacent ceux précédemment fixés.

Article 3 : Les cultures précisées dans les annexes individuelles remplacent en tant que de besoin celles pour lesquelles l'autorisation avait été délivrée.

Article 4 : La dérivation de l'eau est autorisée conformément aux prescriptions portées en observations dans les annexes individuelles. Pour la mise en œuvre de ces observations, la nuit entre 0 heure et 8 heures est intégrée à la journée précédente. En conséquence, les dérivations seront fermées en dehors des jours autorisés.

Article 5 : Si le débit du cours d'eau de la zone nodale tombe en dessous du seuil d'alerte et après constat de ce franchissement par arrêté préfectoral, les mesures de limitation des usages de l'eau prévues à l'annexe individuelle, en observation, à la ligne "en période de limitation" s'appliquent sans délai dans les zones d'alerte incluses dans la zone nodale considérée.

Article 6 : Si le débit du cours d'eau tombe en dessous du seuil d'alerte renforcée et après constat de ce franchissement par arrêté préfectoral, les mesures de limitation des usages de l'eau éventuellement prévues à l'annexe individuelle, en observations, à la ligne "en période de limitation renforcée" s'appliquent sans délai.

Article 7 : Le débit réservé spécifié dans les annexes individuelles s'impose en lieu et place du débit à laisser en permanence transiter à l'aval de la dérivation.

Article 8 : Si pour une raison quelconque, le débit du cours d'eau en amont de la dérivation tombe en dessous du débit minimum biologique dit débit réservé et spécifié dans chaque annexe individuelle, la dérivation doit être immédiatement fermée et l'exploitant bénéficiaire doit en informer sans délai la direction départementale des territoires. Cette disposition remplace toute prescription de l'arrêté initial non conforme.

Article 9 : L'installation de pompage sera équipée d'un dispositif de comptage permettant de mesurer les volumes prélevés. Ce dispositif sera conforme à un modèle approuvé en application des décrets relatifs au contrôle des instruments de mesure et réglementant cette catégorie d'instruments (compteurs d'eau).

Article 10 : L'exploitant, ou à défaut le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance d'informer le préfet et le maire du lieu d'implantation de l'opération de tout incident ou accident intéressant l'opération et portant atteinte à la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, à la qualité, à la quantité et au mode d'écoulement des eaux ou aux activités légalement exercées faisant usage de l'eau.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, l'exploitant ou à défaut le propriétaire doivent prendre ou faire prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin à la cause de l'incident ou de l'accident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

AUTRES PRESCRIPTIONS

Article 11 : La durée de la présente autorisation est de six mois à compter de la date du présent arrêté.

Article 12 : A l'expiration du présent arrêté, chaque bénéficiaire adressera au service eau et ressources naturelles de la direction départementale des territoires un compte rendu de la saison d'irrigation écoulée indiquant par mois et par culture les volumes d'eau prélevés et les besoins réels pour la saison d'irrigation suivante.

Article 13 : L'exploitant et le propriétaire sont tenus de livrer passage aux agents habilités à la recherche et à la constatation des infractions au Code de l'environnement, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie de locaux servant de domicile, dans les limites fixées à l'article L.216-4 de ce Code.

Article 14 : Tout contrevenant aux prescriptions de cet arrêté est passible d'une contravention de 5^{ème} classe.

Article 15 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 16 : Conformément aux dispositions de l'article R. 214-19 du Code de l'environnement, un extrait du présent arrêté énumérant les principales prescriptions accompagnant l'autorisation accordée et faisant connaître qu'une copie en est déposée aux archives de la mairie, et mise à disposition de tout intéressé, sera affiché pendant un mois à la porte de la mairie de chaque commune concernée.

Un avis sera inséré par le préfet et aux frais de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire dans deux journaux diffusés dans tout le département.

Article 17 : Délais et voies de recours (article L.214-10 du Code de l'environnement).

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du Code de justice administrative.

Article 18 : La secrétaire générale de la préfecture, le Sous-préfet de Loches, le Sous-préfet de Chinon, la directrice départementale des territoires, le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, mesdames et messieurs les maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire accompagné des annexes individuelles adéquates sera adressé :

- à la chambre d'agriculture
- aux mairies des communes concernées
- à chaque bénéficiaire.

À Tours, le 29 mars 2023

La directrice départementale

Corinne BIVER

Direction départementale des Territoires

37-2023-03-29-00008

20230413 RAA Art complémentaire pompage
direct DIF

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

ARRETE COMPLEMENTAIRE modifiant les conditions de prélèvement par pompage direct en cours d'eau pour l'année 2023

Le préfet d'Indre-et-Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code civil, article 644,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles :

- L. 432-5 à L. 432-9,
- L. 215-1 à L. 215-13,
- L. 210-1 à L. 214-16,
- R. 211-66 à R. 211-70,
- R. 214-1 à R. 214-56.

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant désignation des zones d'alerte, des seuils de référence et de la procédure relative aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1996 fixant le périmètre de regroupement et la date de dépôt des demandes d'autorisation temporaires de prélèvement dans les eaux superficielles pour irrigation,

Vu les demandes d'autorisation de prélèvement en eaux superficielles pour irrigation regroupées et présentées par la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire le 1^{er} février 2023,

Vu l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis en sa séance du 2 mars 2023,

Vu les arrêtés préfectoraux d'autorisation de prise d'eau par pompage direct indiqués en observation dans chaque annexe individuelle jointe au présent arrêté,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Corinne BIVER directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire ,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les arrêtés préfectoraux d'autorisation de prise d'eau par pompage direct antérieurement délivrés aux exploitants agricoles dont les noms et adresses figurent dans les fiches descriptives individuelles annexées au présent arrêté sont modifiés ou complétés par les dispositions spécifiées dans les articles suivants :

PRÉLÈVEMENT

Article 2 : Les débits et volumes de prélèvement autorisés dans les annexes individuelles remplacent ceux précédemment fixés.

Article 3 : Les jours et heures de pompage sont remplacés par les prescriptions des annexes individuelles stipulées au paragraphe observations. Pour la mise en œuvre de ces observations, la nuit entre 0 heure et 8 heures est intégrée à la journée précédente.

Article 4 : Les cultures précisées dans les annexes individuelles remplacent en tant que de besoin celles pour lesquelles l'autorisation avait été délivrée.

Article 5 : Si le débit de la zone nodale tombe en dessous du seuil d'alerte et après constat de ce franchissement par arrêté préfectoral, les mesures de limitation des usages de l'eau éventuellement prévues à l'annexe individuelle, en observation, à la ligne "en période de limitation" s'appliquent sans délai dans les zones d'alerte incluses dans la zone nodale considérée.

Article 6 : Si le débit du cours d'eau tombe en dessous du seuil d'alerte renforcée et après constat de ce franchissement par arrêté préfectoral, les mesures de limitation des usages de l'eau éventuellement

prévues à l'annexe individuelle, en observations, à la ligne "en période de limitation renforcée" s'appliquent sans délai.

Article 7 : Le prélèvement laissera en permanence transiter à l'aval du pompage un débit dans le cours d'eau au moins égal au débit réservé.

Article 8 : Si pour une raison quelconque, le débit du cours d'eau en amont de la prise d'eau tombe en dessous du débit minimum biologique dit débit réservé et spécifié dans chaque annexe individuelle, le pompage doit être immédiatement interrompu et l'exploitant bénéficiaire doit en informer sans délai la direction départementale des territoires. Cette disposition remplace toute prescription de l'arrêté initial non conforme.

Article 9 : L'installation de pompage sera équipée d'un dispositif de comptage permettant de mesurer les volumes prélevés. Ce dispositif sera conforme à un modèle approuvé en application des décrets relatifs au contrôle des instruments de mesure et réglementant cette catégorie d'instruments (compteurs d'eau).

Article 10 : L'exploitant ou à défaut le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance d'informer le préfet et le maire du lieu d'implantation de l'opération de tout incident ou accident intéressant l'opération et portant atteinte à la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, à la qualité, à la quantité et au mode d'écoulement des eaux ou aux activités légalement exercées faisant usage de l'eau.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, l'exploitant ou à défaut le propriétaire doivent prendre ou faire prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin à la cause de l'incident ou de l'accident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

AUTRES PRESCRIPTIONS

Article 11 : La durée de la présente autorisation est de six mois à compter de la date du présent arrêté.

Article 12 : A l'expiration du présent arrêté, chaque bénéficiaire adressera au service eau et ressources naturelles de la direction départementale des territoires, un compte rendu de la saison d'irrigation écoulée indiquant par mois et par culture les volumes d'eau prélevés et les besoins réels pour la saison d'irrigation suivante.

Article 13 : L'exploitant et le propriétaire sont tenus de livrer passage aux agents habilités à la recherche et à la constatation des infractions au Code de l'environnement, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie de locaux servant de domicile, dans les limites fixées à l'article L.216-4 de ce Code.

Article 14 : Tout contrevenant aux prescriptions de cet arrêté est passible d'une contravention de 5ème classe.

Article 15 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 16 : Conformément aux dispositions de l'article R. 214-19, un extrait du présent arrêté énumérant les principales prescriptions accompagnant l'autorisation accordée et faisant connaître qu'une copie en est déposée aux archives de la mairie, et mise à disposition de tout intéressé, sera affiché pendant un mois à la porte de la mairie de chaque commune concernée.

Un avis sera inséré par le préfet et aux frais de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire dans deux journaux diffusés dans tout le département.

Article 17 : Délais et voies de recours (article L.214-10 du Code de l'environnement).

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;

- d'un recours hiérarchique devant le ministre ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du Code de Justice Administrative.

Article 18 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Loches, le sous-préfet de Chinon, la directrice départementale des territoires, le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire accompagné des annexes individuelles adéquates sera adressé :

- à la chambre d'agriculture
- aux mairies des communes concernées
- à chaque bénéficiaire.

À Tours, le 29 mars 2023

La directrice départementale

Corinne BIVER

Direction départementale des Territoires

37-2023-03-29-00009

20230413 RAA Art pompage direct DIM2

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

ARRÊTE TEMPORAIRE d'autorisation de prélèvement direct dans un cours d'eau pour l'année 2023

Le préfet d'Indre-et-Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code civil, article 644,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles :

- L. 432-5 à L. 432-9,
- L. 215-1 à L. 215-13,
- L. 210-1 à L. 214-16,
- R. 211-66 à R. 211-70,
- R. 214-1 à R. 214-56.

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant désignation des zones d'alerte, des seuils de référence et de la procédure relative aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1996 fixant le périmètre de regroupement et la date de dépôt des demandes d'autorisation temporaires de prélèvement dans les eaux superficielles pour irrigation,

Vu les demandes d'autorisation de prélèvement en eaux superficielles pour irrigations regroupées et présentées par la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire le 1^{er} février 2022,

Vu l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis en sa séance du 2 mars 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Corinne BIVER directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les exploitants agricoles dont les noms et adresses figurent dans les fiches descriptives individuelles annexées au présent arrêté sont autorisés à effectuer des prélèvements en eaux superficielles pour irrigation par pompage direct dans les cours d'eau du département.

Article 2 : Selon la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration en application des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement, sont autorisées aux conditions du présent arrêté les activités suivantes :

Rubrique	Activité	Classement
1.2.1.0	Prélèvement, installations et ouvrages permettant le prélèvement dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement d'un débit supérieur à 5 % du débit du cours d'eau.	Autorisation

Article 3 : Le permissionnaire devra se prêter aux contrôles qui pourront être effectués par les agents de l'administration. Il devra à tout instant être en mesure de prouver que le débit prélevé ne dépasse pas celui qui est autorisé par le présent arrêté.

Article 4 : Les installations seront situées et installées conformément aux plans joints aux demandes d'autorisation et aux prescriptions du présent arrêté et de ses annexes individuelles.

Article 5 : La crépine et le tuyau d'aspiration seront disposés de manière à ne pas gêner le cours naturel des eaux et seront enlevés en dehors des heures de pompages et en période de crue.

Article 6 : Aucun barrage, permanent ou temporaire destiné à surélever le niveau de l'eau, ne sera aménagé dans le lit du cours d'eau sans l'autorisation requise à cet effet (rubrique 3.1.1.0. de la nomenclature).

PRÉLÈVEMENT

Article 7 : L'autorisation est délivrée aux conditions d'utilisation précisées dans les annexes individuelles, en particulier en ce qui concerne les débits et volumes autorisés ainsi que la période de pompage définie en observations. Pour la mise en œuvre de ces observations, la nuit entre 0 heure et 8 heures est intégrée à la journée précédente.

Article 8 : Les prélèvements, les déversements ou tous usages de l'eau peuvent être limités ou suspendus provisoirement par le Préfet pour faire face aux situations ou aux menaces d'accident, d'inondation, de sécheresse ou risque de pénurie en application de l'article L. 211-3 du Code de l'environnement.

Article 9 : Si le débit de la zone nodale tombe en dessous du seuil d'alerte et après constat de ce franchissement par arrêté préfectoral, les mesures de limitation des usages de l'eau éventuellement prévues à l'annexe individuelle, en observations, à la ligne "en période de limitation" s'appliquent sans délai dans les zones d'alerte incluses dans la zone nodale considérée.

Article 10 : Si le débit du cours d'eau tombe en dessous du seuil d'alerte renforcée et après constat de ce franchissement par arrêté préfectoral, les mesures de limitation des usages de l'eau éventuellement prévues à l'annexe individuelle, en observations, à la ligne "en période de limitation renforcée" s'appliquent sans délai.

Article 11 : Si pour une raison quelconque, le débit du cours d'eau en amont du point de pompage tombe en dessous du débit minimum biologique dit débit réservé et spécifié dans chaque annexe individuelle, le pompage doit être immédiatement interrompu et l'exploitant bénéficiaire devra informer sans délai la direction départementale des territoires.

Il en est de même si le pompage a pour effet de porter le débit à l'aval immédiat du point de prélèvement en dessous du débit réservé.

Article 12 : L'installation de pompage sera équipée d'un dispositif de comptage permettant de mesurer les volumes prélevés. Ce dispositif sera conforme à un modèle approuvé en application des décrets relatifs au contrôle des instruments de mesure et réglementant cette catégorie d'instruments (compteurs d'eau).

Article 13 : Toutes mesures utiles seront prises par le demandeur pour empêcher l'aspiration des poissons. Les dispositifs mis en œuvre ne devront pas constituer un obstacle à la libre circulation des poissons dans le cours d'eau.

Article 14 : L'exploitant ou à défaut le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance d'informer le préfet et le maire du lieu d'implantation de l'opération de tout incident ou accident intéressant l'opération et portant atteinte à la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, à la qualité, à la quantité et au mode d'écoulement des eaux ou aux activités légalement exercées faisant usage de l'eau.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, l'exploitant ou à défaut le propriétaire doivent prendre ou faire prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin à la cause de l'incident ou de l'accident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

AUTRES PRESCRIPTIONS

Article 15 : La durée de la présente autorisation est de six mois à compter de la date du présent arrêté.

Article 16 : Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle mentionnée à l'annexe individuelle, le nouveau bénéficiaire doit en faire la déclaration au préfet dans les 3 mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage ou de l'installation.

Article 17 : L'exploitant et le propriétaire sont tenus de livrer passage aux agents habilités à la recherche et à la constatation des infractions au Code de l'environnement, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie de locaux servant de domicile, dans les limites fixées à l'article L.216-4 de ce Code.

Article 18 : Tout contrevenant aux prescriptions de cet arrêté est passible d'une contravention de 5^{ème} classe.

Article 19 : L'autorisation faisant l'objet du présent arrêté est donnée sans préjudice de l'application de toute autre réglementation générale ou particulière dont l'installation ou le prélèvement pourrait relever à un autre titre, notamment dispositions relatives à la déclaration des prélèvements à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, redevance due à l'Entente Interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion pour prélèvement dans un cours d'eau non domanial réalimenté en étiage par un ouvrage réalisé par ses soins.

Article 20 : A l'expiration de la présente autorisation et avant toute nouvelle demande, chaque bénéficiaire adressera au service eau et ressources naturelles de la direction départementale des territoires, un compte-rendu de la saison d'irrigation écoulée indiquant par mois et par culture les volumes d'eau prélevés.

Article 21 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 22 : Conformément aux dispositions de l'article R. 214-19, un extrait du présent arrêté énumérant les principales prescriptions qui accompagnent l'autorisation accordée et faisant connaître qu'une copie en est déposée aux archives de la mairie, et mise à disposition de tout intéressé, sera affiché pendant un mois à la porte de la mairie de chaque commune concernée.

Un avis sera inséré par le préfet et aux frais de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et de la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire dans deux journaux diffusés dans tout le département.

Article 23 : Délais et voies de recours (article 214-10 du Code de l'environnement).

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du Code de Justice Administrative.

Article 24 : La secrétaire générale de la préfecture, le Sous-préfet de Loches, le Sous-préfet de Chinon, la directrice départementale des territoires, le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, mesdames et messieurs les maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire accompagné des annexes individuelles adéquates sera adressé :

- à la chambre d'agriculture
- aux mairies des communes concernées
- à chaque bénéficiaire.

À Tours, le 29 mars 2023

La directrice départementale

Corinne BIVER